

CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE POUR LES CLIENTS



OBJECTIF

Communiquer à nos clients les principes et les directives de conduite visant à assurer le comportement éthique et responsable des personnes qui ont une relation directe ou indirecte avec COMANSA afin de garantir des agissements corrects qui assurent le respect de la légalité et des règles internes établies par l'entreprise, selon les valeurs de la responsabilité et de la transparence.

COMANSA est une entreprise engagée avec les plus hauts standards éthiques, de transparence, d'honnêteté, de responsabilité et d'amélioration continue qui attend de ses clients l'engagement envers sa politique de respect des lois et anti-corrupcion.



RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Les clients dans leurs relations avec le groupe COMANSA

Principes et droits sociaux

Ils respecteront les droits fondamentaux, liés à la personne humaine, reconnus internationalement

Le respect de la dignité personnelle des employés

Ils ne toléreront pas des situations de harcèlement ou d'abus physique, sexuel, psychologique ou verbal de leurs employés, ainsi que tout autre conduite qui pourrait générer un environnement de travail intimidant, offensant ou hostile.

Travail forcé

Ils rejeteront l'utilisation intentionnelle du travail forcé et obligatoire.

Égalité des chances, sans discrimination

Ils garantiront l'égalité des chances et l'égalité de traitement, de sorte qu'aucune personne employée ne fasse l'objet d'une discrimination fondée sur la race, le handicap physique, la maladie, la religion, l'orientation sexuelle, l'âge, la nationalité ou de toute autre condition personnelle ou sociale différente de celles de mérite et de capacité, en accordant une attention particulière à l'intégration professionnelle des personnes handicapées.

Le travail des enfants

Ils interdiront le travail des enfants et respecteront l'âge minimum légal pour travailler.



Le but de COMANSA est d'atteindre dans sa relation avec les clients les plus hauts niveaux de qualité, l'excellence dans la prestation du service et le développement à long terme de relations basées sur la **confiance** et le **respect mutuel**.

RELATION AVEC LES CLIENTS

Dans toutes les relations avec la clientèle, COMANSA prétend toujours agir proactivement, en s'adaptant aux demandes des clients, avec souplesse, flexibilité et en cherchant à anticiper leurs besoins.

Notre relation avec les clients est basée sur la sincérité, l'honnêteté, la loyauté et la transparence. C'est pourquoi nos employés fournissent à nos clients un produit et un service de qualité, basés sur la technologie la plus avancée et l'excellence des processus. Nous nous engageons sur des valeurs de bienveillance, d'attention, de respect, d'honnêteté et de service.

Nous œuvrons afin de respecter les engagements pris avec les clients. Si des clients sont mécontents des services et des produits proposés, il est du devoir de COMANSA de leur donner une réponse satisfaisante, en les informant en temps utile, si, par une circonstance imprévue, il n'était pas possible de concrétiser l'engagement pris.

Nous cherchons à ce que les arguments de vente soient honnêtes, précis et transparents, sans fausses informations concernant la disponibilité, la date de livraison, la qualité de notre produit et les conditions de vente y compris le paiement.

Nous apprécions de travailler avec des clients ayant une éthique et un respect de la légalité.

Pour tout cela, nous espérons que nos clients dans leurs relations commerciales avec COMANSA, s'engagent et se comportent avec la même honnêteté, dans le cadre des lois en vigueur.

Nous serons, les deux parties, indépendantes et objectives dans la prise de décision, en évitant les comportements déloyaux entre les intérêts personnels et ceux de l'entreprise. C'est pourquoi nous évitons des comportements tels que la subornation, en refusant les faveurs personnelles et les cadeaux.

PRÉVENTION DE LA CORRUPTION DANS LES AFFAIRES

COMANSA prône l'intégrité du comportement de ses employés, des professionnels et des partenaires d'intérêt avec lesquels elle est liée, en rejetant la corruption sous toutes ses formes.

Nous interdisons d'offrir ou d'accepter des cadeaux ou toute autre forme de corruption, destinés au paiement ou à l'obtention d'avantages illicites, destinés ou provenant de clients, de fournisseurs et de fonctionnaires publics.

Le but de COMANSA est que les processus auxquels elle participe, de décision, de planification et d'utilisation efficace des ressources, des objectifs et de leur réalisation, soient réalisés en observant la plus grande transparence possible et en fournissant des informations véridiques, complètes et fiables de la société et en ne divulguant pas sciemment des informations incorrectes ou inexactes qui pourraient induire en erreur celui qui les reçoit.

Nous nous engageons dans nos relations avec les clients à nous abstenir de pratiques corrompues, en respectant les dispositions légales applicables et en accordant une attention particulière aux cas où il existe des indices de manque d'intégrité des personnes ou entités avec lesquelles des relations commerciales sont établies comme, entre autres, les paiements qui s'avèrent inhabituels compte tenu de la nature de la transaction, les paiements effectués vers ou par des tiers non mentionnés dans le contrat, les paiements sur des comptes ou à des personnes ou entités résidentes dans des paradis fiscaux, ainsi que les paiements à des entités dont il n'est pas possible d'identifier les associés ou les derniers bénéficiaires ou les paiements extraordinaires non prévus dans les contrats.





POLITIQUE ANTICORRUPTION

En cohérence avec notre politique de conformité réglementaire, COMANSA et les clients prennent, en matière « d'anticorruption », les engagements suivants :

Aucune des parties ne commettra, n'autorisera, ni ne permettra aucun acte qui pourrait impliquer ou conduire à une violation de toute loi ou réglementation anticorruption qui pourrait être applicable, qu'il s'agisse de ses propres manquements ou de ceux de personnes à sa charge, représentants, fournisseurs ou employés.

Les parties s'engagent à ne pas offrir, remettre, accorder la livraison, donner son consentement ou accepter de présent, de valeur monétaire d'une quantité significative, ou tout autre avantage que le destinataire ne devrait pas recevoir en raison de la négociation, de la conclusion ou de l'exécution du présent contrat, et qui peut être adressée à ou provenir de tout employé, représentant, fournisseur ou tiers agissant au nom de la partie adverse.

Ils s'engagent également à communiquer immédiatement à la partie adverse toute connaissance ou tout soupçon spécifique de corruption ou de subornation qui puisse avoir lieu ou qui affecte la négociation, conclusion ou exécution de ce contrat.

